

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

Délibération n° 2024-07-104

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 4

Votes : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le vingt décembre deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelyne, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

THOUMY Denis procuration à CHAVANA Jean-Luc

EBOLI Laure procuration à MANDON Geneviève

BESSION Hélène procuration à SANTIAGO François

ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20241220-2024-07-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Absents excusés :

Secrétaire :

TEYSSIER Michel

OBJET : DENONCIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir quitté son poste de coordinatrice du réseau des bibliothèques et médiathèques intercommunales à mi-temps le 31 août 2024, Mme Marlène BERNON-SPANU a intégré à temps plein le poste de responsable de la médiathèque municipale Graine de Culture au 1^{er} septembre 2024.

Il convient ainsi de mettre fin à la convention de mise à disposition de personnel établit entre la communauté de communes des Monts du Pilat et la commune à compter du 31 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- MET FIN à la convention de mise à disposition de personnel établit entre la communauté de communes des Monts du Pilat et la commune à compter du 31 août 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 20 décembre 2024.

Le Maire
Vincent DUCREUX